

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIV^e Année

N° 2

Février 1909

Mitrailleuses d'infanterie et mitrailleuses de cavalerie

(Suite et fin)

IV. Mitrailleuses d'infanterie.

La cause de la mitrailleuse d'infanterie est gagnée, elle aussi ; c'est là le gros événement. Les armées de nos puissants voisins, qui s'étaient attardés à des recherches de détail, ont dû, au lendemain de la guerre d'Extrême-Orient, suivant en cela l'exemple des belligérants eux-mêmes, doter de mitrailleuses à la fois leur cavalerie et leur infanterie. L'Allemagne tend à abandonner son système de batteries indépendantes aux ordres du commandant de corps pour attribuer définitivement les mitrailleuses actuelles à sa cavalerie et créer des mitrailleuses d'infanterie régimentaires. Il nous paraît probable que c'est dans cette direction aussi que l'on trouvera la solution du problème que l'on cherche à résoudre actuellement en Suisse.

A. Dans la défensive.

La nécessité d'avoir des mitrailleuses à disposition de l'infanterie, dans la défensive, est reconnue par chacun.

Le général Nogi a écrit : « Nos plus redoutables ennemis furent les rideaux en fils de fer installés à 100 mètres en avant des tranchées russes, bien éclairées par les projecteurs et battues par le feu meurtrier des mitrailleuses ». — « Le défenseur s'en servait pour flanquer les angles morts devant son front et les tenait en d'autres points, soigneusement en réserve et bien abritées, pour en utiliser le feu ininterrompu contre l'assaillant au moment de l'assaut. »

Ce jugement du vainqueur de Port-Arthur, porté sur cet engin